

L'APEF a introduit en septembre 2018 auprès du CNT en collaboration avec l'ABBET et avec l'appui de l'équipe Competentia, un projet concernant la **Prévention primaire du burn out dans le secteur non marchand**. Suite à l'accord obtenu en décembre 2018 via le SPF Emploi et avec l'appui des Fonds MAE et ASSS, l'APEF a décidé de mettre en œuvre le projet en SCP 319.02 et en CP 332.

L'originalité du projet tient à l'**articulation de quatre actions**. Il s'agit à partir de réunions de sensibilisation, de soutenir des accompagnements d'équipe (via un des organismes suivants : CFIP, PSDD, CERSO, Groupe 'Institutions' du Centre Chapelle-aux-Champs), pour ensuite faire une analyse des constats et mettre en avant des pistes de prévention du burn out (via le CERIAS) et enfin diffuser une série de recommandations.

On prévoit donc de :

1. **Sensibiliser** les associations à la question du burn out et de sa prévention au début de l'action.
Au départ de l'action : ce sera l'occasion de présenter le projet, la méthodologie et les opérateurs. Les associations y seront enfin invitées à introduire une demande pour participer au projet (les candidatures des associations seront prises en compte suivant plusieurs critères, e.a. : régions (Bruxelles – Wallonie) ; secteurs ; taille ; motivations/thèmes.
Au terme de l'action, les résultats du travail seront présentés lors de réunions plénières.
2. Proposer aux associations de se mettre au travail pour développer des mesures de prévention du burn out qui leur seront propres via des **accompagnements d'équipe**. Les accompagnements seront centrés sur une thématique prioritaire de prévention des risques psychosociaux : contenu du travail, organisation du travail ou relations interpersonnelles. On prévoit de financer entre 18h et 30h par association (max 20h si entre 5 et 9 travailleurs ; max 25h si entre 10 et 14 travailleurs ; possibilité de regroupement de plusieurs associations) afin de permettre un travail approfondi qui puisse prendre la forme de journées ou de demi-journées de travail. Cet accompagnement impliquera selon les cas une partie ou l'entièreté des équipes. Les organes de concertation devront donner leur accord sur les accompagnements et y être associés. Avant d'introduire leur candidature, l'association devra avoir un contact avec l'organisme prévu pour réaliser l'accompagnement d'équipe. Une quinzaine d'associations seront sélectionnées. Une convention tripartite sera établie entre l'association, l'organisme qui réalise l'accompagnement d'équipe et l'APEF.
3. Organiser des **groupes de travail** afin d'analyser de manière transversale les thématiques et mesures de prévention du burn out en vue du rapport de recherche :
 - a) entre associations qui bénéficient d'un accompagnement afin de permettre un temps d'échange entre institutions concernant la prévention primaire du burnout
 - b) entre opérateurs d'accompagnement : identifier des pistes de prévention primaire du burn-out explorées durant les accompagnements
4. Un **rapport** sera rédigé et diffusé. Il s'articulera autour de trois axes : les **constats**, les **pistes de prévention mises en œuvre** et les **recommandations**.
Sur base des constats et des pistes de prévention mises en œuvre, une série de recommandations seront mises en évidence comme « **bonnes pratiques** » de prévention primaire du burn-out pour le secteur associatif.
Ces recommandations seront diffusées auprès de l'ensemble du secteur, e.a. via les partenaires sociaux. La **communication** de ce rapport permettra de faire profiter un grand nombre d'associations, de l'expérience vécue par ceux qui auront bénéficié d'un accompagnement.

Timing de mise en œuvre

- **Séances d'infos et de sensibilisation** : 2 réunions en matinée (Bruxelles: 29/1 – Namur : 31/01)
- **Appel à projets à introduire** pour le 18 février 2019
- **Sélection réalisée par APEF** et communiquée aux associations pour le 26 février 2019
- **Accompagnement d'équipe** : entre mars et fin septembre 2019
- **Groupes de travail entre institutions** : 3 réunions à LLN de 10 à 13h : vendredis 3/5 – 14/6 – 11/10
- **Echanges entre accompagnateurs d'équipe** : 3 réunions entre mars 2019 et mi-octobre 2019
- **Séances d'infos et de sensibilisation** : janvier 2020